



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 29 FÉVRIER 2016

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
:
MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
D. STAMPART, Directeur-Général;

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, ouvre la séance à 19h00. Il excuse Mme MAHIEU, Conseillère ENSEMBLE et MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

SEANCE PUBLIQUE

1. 2.073.515.12 - ENERGIE - CONSEILLER EN ENERGIE - RAPPORT D'AVANCEMENT INTERMÉDIAIRE 2015 - POUR APPROBATION.

Madame BERCK, Conseillère en Energie, donne les explications. Elle présente le rapport qui justifie les subsides et précise qu'elle soulignera les différents projets au travers d'aspects quantitatifs et de procédures en cours en 2015. Le PPT sera envoyé à chaque conseiller.

Le Bourgmestre la remercie, souligne son excellent travail, qu'il juge dense au regard de son seul mi-temps aiseau-preslois. Il donne la parole aux conseillers qui souhaitent poser des questions.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, pose quelques questions et souhaite bénéficier du ppt pour compléter l'information. Quelles sont les relations avec la Régie CA? Quelles sont les relations techniques avec RW, il constate des difficultés notamment en ce qui concerne la gestion de projet? Qu'est-ce que UREBA? Le projet d'utiliser de l'énergie de l'écozonage pour les bâtiments communaux.

Madame BERCK répond que la RCA gère ses factures et qu'elle n'intervient que sur les données. Pour la RW, pas de problème structurel, uniquement problème de gestion de l'information et des outils informatiques qui l'organise au niveau de certains intervenants régionaux. UREBA finance des projets liés à l'économie d'énergie et donc peut prendre en charge des isolants ou des chaudières économes par exemple. En ce qui concerne l'écozonage, la production de chaleur existe au niveau de diverses entreprises et l'idée était de récupérer cette chaleur au lieu de la laisser se perdre dans l'atmosphère. Un appel à projet a été lancé par la RW pour faire étudier le potentiel venant de cette chaleur. Trois études ont suivi : une limitée aux bâtiments du zoning, une incluant certains bâtiments communaux (Ecole de Roselies...), une avec l'ensemble des bâtiments communaux. (Monsieur GRENIER Echevin intervient pour rappeler la fiche FEDER introduite par Farciennes mais qui n'a pas été sélectionnée)

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, rappelle un des objectifs soulignés, la sensibilisation du public aux économies d'énergie et demande si la Conseillère en Energie comprend la relative rareté des visites sur les sites d'informations offerts sur le sujet par son intermédiaire. Comment faire en sorte qu'il y ait une plus grande fréquentation de ces outils de sensibilisation? D'autre part, les procédures en justice de



paix se multiplient relativement aux coupures de gaz et d'électricité. Avez vous des moyens d'aider les habitants d'Aiseau-Presles qui seraient concernées (plan d'apurement, aide pour s'équiper)? Est-ce que les gens le savent?

Madame BERCK répond qu'elle ne peut se rendre chez les personnes, elle peut sur entretien téléphonique donner des pistes de solution mais c'est tout. Pour les personnes occupant des logements sociaux, c'est à Sambre et Biesme d'intervenir. Ecowatcher existe

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, explique ce qu'est ECOWATCHER : projet avec le CPAS, la régie de quartier et Inser-Sambre. Avec des partenaires (asbl spécialisée) on cible les logements sociaux. Des rencontres d'information sont organisées pour leur donner des conseils basiques. Au bout d'au moins 10 séances d'information, le public cible assidu peut bénéficier de 300€ pour de petites améliorations. 15 à 20 personnes. Ce n'est pas uniquement le logement social, ouvert à tous

Madame BERCK ajopute qu'elle a dû, pour d'autres impératifs, porter son attention sur d'autres dossiers que la sensibilisation, mais elle constate qu'elle est consultée par les habitants qui connaissent bien son rôle et son existence. D'autre part en ce qui concerne certaines campagnes du fédéral sur des sujets relatifs à l'énergie (gaz...), on reçoit le matériel promotionnel très tard et souvent en dehors des délais pour le bulletin communal. Même la RW qui lance des actions ne réalise pas la nécessité d'anticiper pour englober les délais nécessaires à l'organisation dans les communes. Quant au site communal, il est peu fréquenté, même si elle y met des de façon continue des rubriques.

Le Bourgmestre et l'Echevin D GRENIER remercient Madame BERCK pour ses explications et le Bourgmestre passe au vote.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

2. -1.842.073.521.1/2016.- C.P.A.S.- BUDGET.- EXERCICE 2016.- POUR APPROBATION.-

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.reprises ci-après :

Le budget 2016 du CPAS d'Aiseau-presles s'inscrit dans une vision réaliste et concertée avec l'ensemble des membres du collège communal ; pour réaliser ce travail, nous nous sommes basés sur les chiffres réels dont nous disposions ;

Pour 2015 nous avons budgété une augmentation conséquente du nombre de RIS (27 %), en réalité l'augmentation au 30 novembre 2015 est de 10 % suite à l'arrêt des allocations d'insertion pour un nombre important de personnes. Pour 2016 nous avons prévu une augmentation de 6,5% de RIS, par rapport aux dépenses 2015

Pour l'aide sociale ; le compte 2014 indique 1.855.000 € et au budget 2016 nous avons prévu 2.229.375 € de dépenses

Il a été décidé de :

- Ne pas augmenter la part communale de façon conséquente, nous maintenons l'intervention communale à 1.925.000€ via la création d'un fond de réserve ordinaire de 225.000€ sur le boni 2014 ;

- Ne pas procéder à des licenciements de personnel et procéder à des statutarisations

Pour réaliser ces objectifs, nous avons prévu dans nos prévisions budgétaires de quoi financer les éléments suivants :



- un poste de travail à la crèche et à l'accueil via le programme de stage de transition professionnelle.

- maintien des services existants, tels la menuiserie et la buanderie, vecteurs importants d'insertion pour les bénéficiaires et service apprécié de la population.

- maintien de notre service d'insertion socio-professionnelle : 15 articles 60 et 9 articles 61 pour 2015. Nous nous fixons les mêmes objectifs pour 2016.

- maintien des services d'accueil de la petite enfance, Mcae et accueillantes conventionnées, et renforcés, la capacité des accueillantes est au maximum (18), 64 enfants, et 12 places pour la Mcae.

Le budget présenté nous semble conforme à la réalité socio-économique de 2016, mais nous devons toutefois rester vigilant et maintenir une ligne de conduite rigoureuse dans la gestion de nos nombreux dossiers sociaux.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, rappelle ce qui a été dit dans le débat sur le budget communal. La part communale est la justification du vote négatif que nous avons formulé. Les conseillers CPAS ont fait de même. Nous ne voterons donc pas ce budget.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, précise que l'on a souvent approuvé la gestion du CPAS, et nous n'y dérogeons pas, à quelques réserves près. Par contre, la situation que l'on connaît laisse planer un certain nombre de doutes. Rien ne dit, même si les prévisions pessimistes ne se sont pas réalisées, que les CPAS ne devront pas intervenir très vite en fonction de l'évolution de la situation économique (fin d'allocation de chômage, migrants...). Il y a des risques. Nous avons approuvé le fait de créer une réserve qui était un moyen de faire face aux imprévus. Si le groupe MR a voté non au CPAS, c'est essentiellement pour dénoncer une forme d'imprudence du CPAS qui est placé dans une situation d'asphyxie du fait de sa réduction de dotation communale. Ce vote sera confirmé ce soir. On ne peut pas nier qu'il y a une crise et que ses conséquences arriveront au CPAS. La réserve était de saine et prudente gestion, le MR trouve donc dangereux pour le CPAS de ne pas maintenir cette réserve.

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, prend acte de la vision du MR mais rappelle que le CPAS a réfléchi en fonction du compte 2015 et des besoins pressentis raisonnablement. Côté migratoire, comme le CPAS a déjà fait des efforts, le plan de répartition ne nous en ajouté que quatre en plus des 28 actuels.

Monsieur GRENIER, Echevin, montre que le RIS est toujours protégé par ce fonds de réserve. La part communale avait été augmentée pour faire face à ce risque d'augmentation du RIS; Le CPAS n'ayant pas eu besoin de cet argent et dans une gestion en bon père de famille ils se disent qu'ils compléteront avec ce surplus un budget 2016 qui garde un fonds de réserve, ce qui conforte la majorité dans son évaluation d'une bonne gestion du CPAS.

Monsieur VALENTIN conclut en disant que tous les partis étaient représentés à la concertation commune et CPAS et personne n'a formulé ces remarques.

Le point est admis par 12 oui et 7 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mme SMOLDERS, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).

Voir délibération – folio

3. PERSONNEL COMMUNAL - GRH - ORGANIGRAMMES - CADRE - POUR DÉCISION

Monsieur STAMPART, Directeur Général, donne les explications. Il présente son exposé et le phasage ultérieur qui amènera aux opérations plus concrètes de la GRH.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, rappelle l'intervention, il y a moins d'un an du groupe à propos de la GRH. Quelques mois plus tôt, nous avons attiré l'attention sur



un plan communal qui montre l'importance de l'aspect transversal de la gestion. Nous sommes ici dans une approche complémentaire mais aussi uà un moment important et il remercie le Directeur général pour une présentation intéressante et fouillée qui permet de montrer comment cet organigramme va structurer l'administration. Le groupe Ensemble a toujours considéré que ce type de démarche était pour tout service public et donc pour le service communal essentielle notamment pour la grh quand il se veut dynamique. On aurait pu se centrer sur un organigramme structurel, avec diagramme en arbre. Mais s'il existe encore dans certaines administrations, il ne répond plus aux besoins et se fonde sur une hiérarchie et une autorité, qui est figé. L'organigramme fonctionnel que vous avez choisi est à même de rencontrer ces besoins, cette souplesse et cette contrainte de dynamisme. Il relève en illustration le diagramme de Ven qui ouvre l'exposé, essentiel à ses yeux, et permet de montrer les relations concrètes qui existent entre les services. Il y a donc bien là le sens de la transversalité pour laquelle nous avons souvent plaidé pour dynamiser une administration et motiver les agents qui ne doivent pas être figé dans leur fonction mais dans une logique de transversalité. Il faut remarquer que les schémas montre les missions et surtout leur liens, ce qui doit permettre de faciliter le travail. La mission, être au service du citoyen, quasi client, est l'élément central de l'administration et si on passe à côté on néglige des éléments importants dans la gestion d'une commune. On ne va pas se figer sur un nombre de personnes. Nous avons avant 110 personnes dans le cadre, peu importe qu'aujourd'hui, ce soit moins, car ce qui compte c'est la compétence du personnel, sa gestion, notamment avec le descriptif de fonction, et les fiches qui le définissent. Le Directeur général l'a précisé. Nous atteindrons juin avec impatience pour voir ces descriptifs et la concrétisation du projet de gestion par les compétences. Vous arrivez aussi sur une structure avec des recrutements basés sur ces compétences et ces fiches de fonction, cela vous impose un certain nombre de contraintes. C'est de toute façon une exigence dans la gestion d'aujourd'hui. Il déplore que dans les PV du collège on lise que certains ne s'y retrouvent pas. Or, chacun peut avoir sa place, au service du public, et cette place doit être inscrite dans le dynamisme de l'administration. Il ajoute que le groupe sera attentif à la suite, mais se réjouit que cette étape importante soit passée et que l'organigramme ait enfin été présenté au Conseil. Ils voteront ce point avec conviction.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, confirme que l'outil est important dans la gestion communale, il relève un caractère novateur pour Aiseau-Presles en tout cas, car le projet est tourné vers une organisation des missions. Toute la première partie de la réflexion montre une volonté très nette de ne pas tenir compte de l'existant, et on voit bien avec la délibération de Collège ce qui est assez normal que l'on revient sur la réalité actuelle pour envisager le passage vers l'organisation modifiée. La logique de l'organisation par rapport à une logique dont la mise en oeuvre n'était pas toujours liée à la fonction ou à l'efficacité. C'est une mise à zéro, donc positive. Un problème : nombre total est en diminution, mais par contre, le nombre de niveau A est fixé à 10. La question de la capacité budgétaire sera à voir. On peut féliciter l'équipe qui conçoit le projet. Il faudra revenir sur l'agenda pour la mise en oeuvre, c'est un outil essentiel qui ne doit pas être un simple voeu pieux. Il y aura un coût, mais il pense que ce sera vote compensé par l'efficacité renforcée de l'administration et il se réjouit de cette étape et le groupe MR votera positivement, avec beaucoup d'espoir.

Monsieur GRENIER, Echevin, souligne que le collège a voulu partir d'une page blanche et ne s'est pas occupé des personnes. "Sur base du projet idéal, nous concrétiserons peu à peu en fonction des moyens budgétaires dégagés".

Le Bourgmestre clôt le débat et passe au vote.

Le point est admis à l'unanimité.



Voir délibération – folio

4. 1-851.121.412 - DISPOSITION EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT - CONTRAT DE LOCATION AVEC LA PISCINE DE SAMBREVILLE- POUR APPROBATION.-

Le Bourgmestre demande que le point soit reporté car des contacts sont nécessaires avec la Commune de Sambreville.

Monsieur Marique ajoute qu'en effet le projet soumis est déjà signé, ce qui est curieux.

Madame GEERAERTS, Echevine, confirme le report.

Le point est reporté à l'unanimité.

Voir délibération – folio

5. 1851.12 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ENTRE L'ASBL LE TREMPLIN ET LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES - POUR DECISION -

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

6. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

7. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPTABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil prend acte desdites approbations.

Voir délibération – folio

8. -2.08 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE CPAS - CONVENTION ART. 60 § 7 DE LA LOI DU 06.07.1976 ORGANIQUE DES CPAS - POUR DECISION.

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications. la mise à disposition sera prévue pour le service AME.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, n'a aucune remarque quant à la proposition et aux intentions, mais sur un plan juridique, à l'article 7, en ce qui concerne le cas des fautes graves. On ne peut concevoir une réaction dans les 24h de la faute. On ne peut le concevoir que dans les 24h du constat de la faute ou de la connaissance. Il faut modifier le texte, sinon ce sera inapplicable.

Le Bourgmestre propose de modifier en séance.

Le Collège approuve la proposition : "dans les 24h qui suivent la connaissance de la faute".

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

9. -2.073.511.2 – PATRIMOINE COMMUNAL - SITE A REAMENAGER "C226-MENONRY" - VENTE- PROJET D'ACTE AUTHENTIQUE - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications et rappelle que ce sont les actes qui sont approuvés ici donc la partie de pure exécution du projet de vente..

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, rappelle que ce dossier est déjà venu sur la



table du conseil. Il tient à souligner qu'une circulaire du Ministre Furlan précise que l'évaluation doit être de moins d'un an. Or on constate que les évaluations ont été fixées en 2010 et 2012. La fiche donne une estimation de 242 000€. Vous aviez vendu pour 9,1€ le m² une superficie importante. Le Comité d'acquisition avait fixé le prix à 15€ le m², nous avons voté contre. On voit aujourd'hui que vous vendez 1ha,63a, 93ca. à 8,70€, ce qui est encore moins cher. Nous voudrions savoir ce que ce terrain a coûté. La fiche technique attachée à l'arrêté du Ministre de l'époque donne un montant d'achat de 150 000€. Les terrains ont été achetés 360 000€, elle faisait état d'un assainissement nécessaire pour 60 000€, vous avez lancé un marché de 120 000€. Lorsque vous avez vendu à IGRETEC, une publicité avait été faite, sans avoir de candidat acquéreur. Ici avez vous lancé une information de mise en vente pour trouver un acquéreur? Ce sont des terrains en zone économique et nous avons dit qu'il était sensé et profitable de valoriser ce patrimoine et au lieu de le vendre à IGRETEC (qui n'a rien fait de son achat des 6 terrains, toujours terrains vagues) qui ne trouvera pas plus d'entreprises pour cet endroit puisqu'il n'y a pas d'amateurs pour les autres. Vous aviez déjà lancé un marché sur les terrains précédents avec une étude qui allait dans le sens que nous demandions : équipement des SAR de Menonry, équipement, en date du 6/12/2010. Quelques mois plus tard on vendait à Igretec. De nouveau, on vend sans savoir ce qu'IGRETEC va en faire. Au-delà des remarques précédentes, nous aimerions connaître le bilan : le montant de la fiche technique était de 997 000€ de subsides, TVAC frais généraux compris. J'ai déjà cité deux montants non respectés sur l'acquisition et l'assainissement. La fiche technique montre que pour ce terrain vous aviez lancé un marché avec IGRETEC pour 290 000€ pour l'assainissement que vous avez réalisé, donc déboursé, et qui a permis sur le marché d'igretec d'assainir le site concerné. Combien arrive t on en charge communale? Quant à l'avenir, nous sommes pessimistes, car IGRETEC n'ayant rien fait des terrains précédents, fera t il mieux ici? Notre vote ayant été négatif lors des étapes précédentes, il le sera ici aussi. Je souhaite évidemment que des explications soient fournies de façon chiffrée pour faire un bilan réel de ce qui a été dépensé en rapport avec le prix de vente. la fiche prévoyait 900 000€ de subsides : combien utilisé? Quels charges propres? Quel équilibre de la fiche technique.

Le Bourgmestre répond que les explications seront transmises ultérieurement mais il précise également que les montants ont été subsidiés, puisqu'il s'agit de SAR.

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle que le subside "assainissement" est de 100%. Il est impossible de demander à un partenaire privé une dépollution. le site doit être assaini. (réplique de Monsieur CHARLIER : ils étaient considérés comme non pollués) ett, précise alors Monsieur GRENIER, en profondeur.Nous faisons partie de l'intercommunale, qui investit dans l'écopôle, il faut avoir une vue d'ensemble.

Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, souligne que des subsides sont alloués pour l'achat également à hauteur de 60%.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Ensemble, se demande si les montants ont été alloués sur base de la fiche technique (150 000€) ou sur le montant réel 360 000€). Vous ne pouvez pas avoir plus, je constate.

Messieurs GRENIER, FERSINI et DAUVIN demandent alors s'il aurait fallu renoncer et que le but n'est pas de faire du profit mais d'être à l'équilibre en dépolluant et permettant de valoriser un site sur le territoire.

Monsieur CHARLIER répète qu'il attend donc qu'on lui fournisse un bilan de l'opération pour se prononcer.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande la parole. Il approuve les remarques précédentes quant aux prix et chiffres évoqués. De son côté, il n'attend pas un équilibre



puisque le site est dépollué et que c'est positif, mais il faut connaître les chiffres précis pour se faire une idée, on ne peut continuer à vendre ainsi. L'évolution de ces dernières années, la multiplication des "in house" par exemple, avec IGRETEC, qui est très souvent au-dessus des prix du marché, demande une attention. C'est une aide positive dans quelques cas c'est vrai, mais je me demande dans quelle mesure ici la chose est intéressante pour la commune. Voyons le bilan, mais ce n'est pas le moment de déjà approuver une vente. Mon collègue a évoqué la non utilisation du site. Je m'inquiéterais aussi des intentions d'IGRETEC. Rien c'est pas bien, mais autre chose pourrait être plus grave. Avant de vendre et de donner un feu vert à l'intercommunale, il y aurait lieu de savoir quel type d'activité pourrait être accueillie. Pour notre commune et notre population c'est important. Quels sont les domaines envisagés pour ce site, est-ce qu'ils ont déjà une idée de l'occupation. Je préférerais que l'on attende des réponses.

Le Bourgmestre rétorque qu'il ne va pas reporter le point car il est nécessaire d'avancer.

Monsieur CHARLIER, Ensemble, demande s'il met la circulaire du Ministre à la poubelle. Une évaluation récente est nécessaire. Le report est justifié. Quelle exception dûment motivée? Elle n'est pas dans la délibération.

Monsieur GROLAUX, Ensemble, demande si on ne peut pas charger notre administrateur d'interpeler IGRETEC sur le sujet.

Monsieur MARIQUE, MR, souhaite faire remarquer un fait qui le préoccupe. Alors que plusieurs questions importantes se posent, il n'entend aucune réponse, si ce n'est "on passe aux votes".

Le Bourgmestre répond que les réponses ont été données : on vend à une intercommunale experte dans l'exploitation de ces zones d'activités économiques, pour avoir une continuité avec l'éco-pôle. A nous de suivre et d'accorder ou non l'autorisation d'installer l'une ou l'autre entreprise sur notre sol.

MM HUCQ et CHARLIER, Ensemble, doutent de la capacité de la commune, de refuser quoi que ce soit, car elle ne sera plus propriétaire.

MM FERSINI, Bourgmestre, et GRENIER, Echevin, rétorquent que l'intérêt économique est une justification très importante et que IGRETEC ayant des canevas pour équiper les sites sera plus efficace que n'importe qui sur le site. C'est un développement à long terme. Ils doivent avoir les terrains pour travailler sur le pont du chemin de fer proche.

Le point est admis par 12 oui et 7 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mme SMOLDERS, Mrs HUCQ, KAYA et SIDIS).

Voir délibération – folio

10. 1.777.614 - PROBLEMATIQUE DES DECHETS - INTERCOMMUNALE ICDI - CONVENTION DE DESSAISSEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX À L'ICDI - AVENANT 2015.1 - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

11. ACCORD-CADRE DE SERVICES RELATIF À LA DÉSIGNATION D'HUISSIERS DE JUSTICE POUR LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES A) PRINCIPE – POUR DÉCISION B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.



Voir délibération – folio

12. -2.073.535 - MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES RELATIFS À LA GESTION JOURNALIÈRE DE LA COMMUNE – ABROGATION – MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSIONS DE TRAVAUX ET DE SERVICES – DÉLÉGATIONS À DONNER AU COLLÈGE COMMUNAL ET A CERTAINS FONCTIONNAIRES – POUR DÉCISION.

Monsieur STAMPART, Directeur Général, donne les explications. Le Conseil a dû traiter des marchés récemment car le Conseil d'Etta avait cassé certains marchés dits "journaliers" car il considérait que les marchés réguliers et prévisibles ne sont pas des marchés journalier et qu'ils doivent être traités par le Conseil. Le Ministre FURLAN a décidé de faire modifier le décret ad hoc et d'y inscrire une délégation non plus pour les marchés dits "journaliers" mais pour des marchés ordinaires. D'autre part, sont inclus dans les autorités susceptibles d'être délégués pour passer des marchés une série de fonctionnaires tels que le DG, la DF, le Chef des Travaux... ce point est donc une modification de la délégation précédemment votée en début de législature qui intègre uniquement les nouveautés introduites par ce décret.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande une précision : par rapport à la délégation antérieure, le Collège n'avait de limitation que celle du budget. Pour les fonctionnaires, y en avait-il une? Par rapport à l'extraordinaire, une délégation existait-elle?

Le DG lui répond qu'aucune délégation n'existait pour les fonctionnaires, sauf au CPAS. L'extraordinaire est maintenu tel quel.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

13. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- REDEVANCE SUR LA TARIFICATION DU SALON COMMUNAL "DINS LES COURTIS" EXERCICES 2016 A 2019.- REGLEMENT.- POUR DECISION.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. L'objectif est d'assouplir et de déterminer les catégories exonérées.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle que l'on a déjà demandé de préciser le statut d'une association locale, les critères qui définissent ce statut. D'autres sont nécessaires aussi (quelles sont les associations caritatives et les critères qui les déterminent.). Est-ce légal et juste éthiquement d'accorder par ailleurs une exonération aux mandataires actuels et passés? La notion d'association partenaire n'est pas précisée. Il le faudrait. Il est question aussi des conditions de location en semaine pour des activités telles que les répétitions. Pourquoi demande-t-on à une association qui est liée à la commune pour des raisons historiques et pratiques, que tout le monde a accepté, de payer ses prestations de semaine? Il y aura un supplément de 500€ ou 600€. Après avoir supprimé les subsides, vous ajoutez une charge supplémentaires alors que vous souligniez la nécessité de l'associatif, notamment pour tisser les liens sociaux et les renforcer, qu'est ce que cette somme de plus, pour ce point qui a autant d'importance, va apporter au budget communal. Nous ne sommes pas dans l'appréciation marginale. Personne ne conteste que l'association concernée, poids lourd pour l'image de notre entité, son rôle social et culturel. Je sais que cela coûterait 500 pour un budget 1 300 000€.

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle qu'un partenariat, passé entre l'association et la commune, est possible. le règlement taxe est fait pour tout le monde, il ne faut pas faire des règles pour des copains ou copines (Monsieur MARIQUE fait fermement remarquer qu'il n'est nullement question ici de privilégier un copain ou une copine). L'association doit être aiseau-presloise. Le siège social ou d'exploitation est pertinent.



La définition de "caritatif" est légale, comme précisé par la DF.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, souligne la présence de personnes hors entité. Or, une association qui n'a aucun lien avec Aiseau-Presles si elle est caritative pourrait revendiquer l'exonération. N'importe laquelle pourrait donc venir utiliser les installations. Il fait aussi remarquer que des institutions comme la zone de police ou la RCA, ou le Centre culturel, qui sont autonomes. On a enlevé aux habitants des prix préférentiels, mais on considère que des personnes extérieures peuvent en bénéficier. Pourquoi pas les pompiers, l'ICDI, Sambre et Biesme?

MM BANCU et GRENIER, Echevin, rétorque que si l'on retire la Zone de Police et la RCA, il faut aussi retirer les élus.

S'en suit un débat un peu brouillon sur le retrait complet de catégories entre le Collège et le groupe Ensemble. L'Echevin des Finances propose alors de retirer la zone de Police, la RCA, le Centre culturel et les élus.

Monsieur GRENIER ne comprend pas que l'on fasse un règlement à la tête du client et dénonce le fait que toute association caritative extérieure puisse revendiquer l'exonération. Il y aura d'office un lien avec la Commune.

Le Bourgmestre propose de conclure en ne changeant rien et en voyant ce qu'il en résultera à l'usage. Il souhaite ne pas poursuivre le débat tel qu'il est mené. S'il y a de l'abus on rectifiera.

Au vu du débat, Monsieur CHARLIER déclare qu'il votera non et Monsieur MARIQUE déplore ce qu'il dénonce comme un règlement au caractère arbitraire pure et simple.

Le point est admis par 12 oui, 6 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, HUCQ, KAYA et SIDIS) et 1 abstention (Mme SMOLDERS).

Voir délibération – folio

14. 1.713.15 - INFORMATION DU SPF FINANCES SUR L'IMPACT DU TAX SHIFT

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe, fait remarquer que de toute façon le montant concerné est de 0,3% de nos impôts et 1% de nos additionnels, ce qui n'est pas réellement un problème pour la commune. Un effort à faire et on verra. Il est heureux que ce débat ne soit pas politique.

Monsieur GRENIER Echevin souligne que ne fut-ce que la TVA sur les écoles donne un avantage aux communes.

Le Conseil Communal prend acte de l'information transmise par le service Etudes du SPF Finances.

Voir délibération – folio

15. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2016 - POUR DECISION

Le procès-verbal est admis par 18 oui et 1 abstention (Mr SIDIS, excusé).

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 29 FÉVRIER 2016.

Par le Conseil :

Par ordre,

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



Le Directeur Général,

D. STAMPART

COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles

Le Bourgmestre-Président,

J. FERSINI